

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 463

présenté par

M. Pancher, M. de Courson, M. Degallaix, M. Favennec, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, Mme Sage, M. Tahuaitu, M. Tuaiwa et M. Villain

-----

**ARTICLE 11 BIS**

Compléter cet article par les mots :

« notamment l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national des forêts. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'Agence française pour la Biodiversité, telle que pensée par le projet de loi, semble particulièrement déséquilibrée, privilégiant notamment le domaine aquatique. Aussi, est-il nécessaire d'engager une réflexion rapide sur l'opportunité d'inclure l'ONCFS et l'ONF qui représentent parfaitement le domaine terrestre.